



Opération témoin glanage dans les champs

Organismes rédacteurs de la fiche-intervention

Côtes D'Armor Nature Environnement
23 rue des Promenades, 22000 Saint Brieuc
02 96 62 06 40

Contact : Yvon Le Guennec, yvonleguenneccane@gmail.com, 02 96 62 06 40

Avec l'aide du CREPAN

154 rue d'Authie – 14000 Caen – 02 31 38 25 60

Contact : Nathalie Villermet, n.villermet@gmail.com

Il s'agit : d'une intervention à expérimenter
 d'une intervention déjà réalisée

Présentation de l'intervention

Créer une mission de « coordinateur » glanage au sein de sa structure qui aura pour mission de structurer le glanage sur un territoire / un secteur. Pour cela, il rencontrera d'une part le monde agricole, afin de trouver des agriculteurs volontaires et de préciser les conditions d'intervention, et d'autre part montera un réseau de glaneurs. Ensuite, il organisera des opérations témoins glanage qui permettront d'une part, d'évaluer le gaspillage alimentaire à la production agricole, et d'autre part, de redistribuer les denrées glanées.

Objectifs visés

Avoir un coordinateur glanage qui incitera et structurera le glanage sur un territoire. Ce système a pour objectif :

- de mieux connaître le gaspillage alimentaire à la production agricole : le coordinateur devra le quantifier et le qualifier ;
- de favoriser un glanage respectueux de l'agriculteur et de son exploitation, gage de continuité du système ;
- de recréer du lien entre producteurs et consommateurs.

Pour les opérations de glanage, il convient de se fixer des objectifs opérationnels en lien avec les indicateurs définis (nombre d'agriculteurs volontaires, pourcentage d'agriculteurs satisfaits, nombre de glaneurs, nombre d'opération de glanage....).

Publics cibles

Le monde agricole et les associations d'aide alimentaire.

Evaluation des résultats

- Nombre de champs glanés et/ou superficie des champs glanés et/ou quantités glanées
- Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action
- Nombre de glaneurs mobilisés
- Projets développés par les acteurs locaux (administration, monde agricole) suite à l'intervention

Description de la préparation et de la mise en œuvre de l'intervention

Lancement du projet

- Créer une « fiche de poste » correspondant glanage.
 - Identifier/désigner un coordinateur glanage (bénévole, éco-volontaire, salarié ...).
- Il devra pouvoir se mettre en relation avec les différents partenaires, organiser des rencontres, être capable de négocier et de se faire respecter, et enfin d'évaluer les opérations de glanage.
- Réaliser une fiche projet, à présenter aux agriculteurs, glaneurs et autres partenaires.

Préparation du projet

Construire un réseau d'agriculteurs volontaires

- Lister les agriculteurs, sur le territoire, pouvant s'inscrire dans cette démarche.
 - Rencontrer les agriculteurs et les structures travaillant avec eux (DRAAF, Chambre d'agriculture, coopératives, etc.) afin de les convaincre d'adhérer au projet et d'identifier les contraintes inhérentes à chaque agriculteur (exemple : culture sous serre), réaliser des comptes rendus de ces réunions.
 - Rédiger, grâce à ces retours, une charte, qui liera votre structure aux agriculteurs volontaires, réunissant les conditions de réussite du glanage.
 - Réaliser un tableau de caractérisation du gaspillage alimentaire à la production agricole.
- Objectif de cette étape** : obtenir la confiance des agriculteurs, être considéré comme l'interlocuteur principal de l'action.

Construire un réseau de glaneurs volontaires

- Construire des partenariats avec les associations d'aide alimentaire (Banques Alimentaires, épiceries sociales et solidaires...) afin d'éventuellement trouver des glaneurs et d'identifier comment distribuer les produits glanés en s'intégrant dans les systèmes déjà existants.
- Construire le groupe de volontaires glaneurs en sollicitant les associations potentiellement intéressées et ayant déjà un réseau de bénévoles (Ville en transition, Incroyables comestibles, Disco Soupe, associations caritatives, associations de protection de l'environnement, associations étudiantes orientées développement durable, etc.).
- Définir les débouchés des aliments récupérés lors des opérations de glanage, en évitant tout gaspillage (voir s'il faut prévoir des étapes de conservation/transformation des produits).
- Établir des partenariats (contacter la Chambre des métiers et la Chambre d'agriculture, la DRAAF, l'ADEME, FNE, etc.) afin d'améliorer la visibilité du projet et l'amplifier.
- Préparer les opérations de glanage.
- Préparer un calendrier d'interventions, en fonction des retours des agriculteurs, à proposer aux glaneurs : nécessité d'établir un calendrier local des périodes de récolte des différents végétaux.

Signature d'une charte « glanage responsable »

Faire signer aux différents acteurs la charte « glanage responsable » rédigée suite aux rencontres avec les agriculteurs, les glaneurs, les partenaires... reprenant les différentes étapes ainsi que les différents engagements des uns et des autres.

Communication autour du projet

- A prévoir dans un second temps, avec l'accord des acteurs concernés, une communication permettant de faire connaître l'action avec des communiqués de presse (lors du lancement de l'opération, des résultats concernant le glanage, etc.).
- Envisager des supports de communication adaptés (affiches, autocollants...).

Mise en œuvre du projet

Organiser une opération témoin de glanage

- Faire le point avec les agriculteurs sur les parcelles concernées par le glanage et les consignes pour ne pas endommager le terrain ou les plants (bien définir la période en l'intégrant dans l'activité de l'agriculteur).
- Mobiliser l'ensemble des glaneurs pour constituer pour chaque opération le groupe qui interviendra.
- Les glaneurs iront, sous l'animation du coordinateur, glaner dans les champs, équipés de matériels adaptés à la récolte.
- Qualifier et quantifier le gaspillage alimentaire à l'aide du tableau de caractérisation.

Les règles du glanage :

Le champ doit avoir été récolté ; le glanage doit être réalisé en journée ; l'utilisation d'outils est prohibée ; le grappillage (prendre les fruits ou légumes sur pieds) est interdit (sauf accord de l'agriculteur).

Évaluation du projet

- Évaluer le projet sur la base de la charte signée initialement afin de vérifier le respect des engagements des uns et des autres.
- Réaliser un bilan du projet, avec l'aide des indicateurs.

Quand

Période de l'année à privilégier : en fonction des récoltes.
Le weekend pour que les bénévoles puissent se libérer.
Durant la journée pour être dans le cadre réglementaire.

Où

Dans les champs des agriculteurs.

Durée du projet

Plusieurs mois, afin de permettre au coordinateur d'être reconnu et identifié comme l'interlocuteur principal de ce type d'action. A terme, le projet pourra se prolonger par des formations d'autres coordinateurs facilitant un essaimage.

		<p><u>Temps d'anticipation du projet</u>: au minimum 1 à 2 mois.</p> <p><u>Durée de l'intervention</u> : une demi-journée à une journée par intervention de glanage.</p>
Partenaires impliqués		
<p>Collectivités Administrations</p> <p>ADEME, Syndicat de traitement des déchets porteur de PLP, DRAAF, Chambre d'agriculture, Région, Conseil Général, lycées agricoles...</p>	<p>Associations</p> <p>Ateliers du cœur, Resto du cœur, Emmaüs, Banques alimentaires, A.N.D.E.S., Disco Soupe, Villes en transition, Incroyables comestibles, Terre de liens...</p>	<p>Entreprises</p> <p>Agriculteurs, coopératives, syndicats professionnels d'agriculture (FNSEA, Confédération paysanne)...</p>
Moyens Mobilisés		
<p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> - un coordinateur du projet - des glaneurs (au moins 5) 	<p>Moyens matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel adapté à la récolte (bottes, gants, casquette, cageots pour ne pas tasser les récoltes ...) - Option : création d'un outil de communication 	<p>Moyens financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps humain : 10 jours de coordination par mois - Frais de déplacement - Frais matériels pour le glanage - Frais outils communication
<p>Outils existants ou à créer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de poste type « coordinateur glanage » - Charte type « glanage responsable » - Guide précisant les cultures concernées par le glanage (les plus intéressantes pour réduire le gaspillage) et leur saisonnalité - Tableau de caractérisation du gaspillage alimentaire à la production agricole 		
<p>Principaux facteurs de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir l'autorisation des agriculteurs - Echanger avec l'ensemble des acteurs - Impliquer les agriculteurs et les glaneurs 	<p>Principaux obstacles à éviter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas respecter la réglementation - Ne pas anticiper l'utilisation des produits glanés 	